

ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL



Quelle que soit la taille de l'entreprise,
FO aux côtés de tous les salariés

ÉLECTION TPE

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

Nos priorités : votre salaire et votre pouvoir d'achat !

FO FAIT ENTENDRE VOTRE VOIX...

...dans toutes les commissions qui réunissent les interlocuteurs sociaux de la branche (représentant les salariés et les employeurs), notamment :

- la Commission permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) : négociation de la Convention collective nationale ;
- la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) : définit la politique de branche en matière d'emploi et de formation professionnelle ;
- la Protection sociale complémentaire : garanties prévoyance (invalidité, incapacité, décès) et frais de santé ;
- une commission Prévoyance Santé : garanties prévoyance (invalidité, incapacité, décès) et frais de santé.

SALARIÉS ALISFA : ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

La branche des Acteurs du lien social et familial regroupe l'ensemble des structures d'accueil et d'animation de la vie sociale, d'interventions sociales ou culturelles et d'accueil des jeunes enfants.

Les militants FO négocient la Convention collective nationale qui donne aux salariés des garanties plus favorables que le Code du travail.

En votant FO à l'élection TPE, vos élus pourront mieux défendre vos droits et vos intérêts !

L'enjeu de l'élection c'est :

- permettre à FO de jouer un rôle important au niveau de la négociation et être moteur pour les structures d'accueil et d'animation
- poursuivre son travail au niveau de la convention collective où vos intérêts sont défendus !
- négocier et signer des accords avec les représentants des employeurs
- défendre vos droits collectifs, peu importe le contrat de travail
- revendiquer de nouveaux droits
- informer, aider et accompagner les salariés

Ce que nous revendiquons

- L'augmentation générale et immédiate des salaires à hauteur de l'inflation
- L'obtention immédiate et sans contrepartie des 183 euros net pour tous
- La classification : l'abrogation des critères classants
- Une progression automatique de l'ancienneté
- Le financement pérenne sur fonds publics des établissements et le maintien de l'engagement des CAF
- La reprise à 100 % de l'ancienneté acquise dans la branche
- La pleine application de la convention collective aux assistantes maternelles
- Une durée du temps de travail de 24 heures minimum par semaine
- La suppression des trois jours de carence à partir du deuxième arrêt de travail dans l'année
- Les élections CSE : seuil de déclenchement des élections à six salariés et un salarié à temps partiel pris en compte pour une unité lorsque son temps de travail est égal ou supérieur à un mi-temps
- Un temps de préparation pour les animateurs périscolaires
- Une indemnité de transport travail-domicile

*J'ai un problème
au boulot, j'appelle*



SALARIÉS DES RÉGIES DE QUARTIER ET DE TERRITOIRE

Pour ses 140 Régies de quartier et de territoire au niveau national et ses 13000 salariés, les militants FO sont créateurs de droits. Un tiers de salariés avec un contrat de droit commun et deux tiers de salariés avec un contrat de type CDDI ou CUI-CAE.

Les militants FO négocient la Convention collective nationale qui donne aux salariés des garanties plus favorables que le Code du Travail.

En votant FO à l'élection TPE, vos élus pourront mieux défendre et faire évoluer vos intérêts !

L'enjeu de l'élection c'est :

- permettre à FO de jouer un rôle important au niveau de la négociation et être moteur pour les Régies
- poursuivre son travail au niveau de la convention collective au sein de laquelle vos intérêts sont défendus !
- négocier et signer des accords avec les représentants des employeurs
- défendre vos droits collectifs, peu importe le contrat de travail
- revendiquer de nouveaux droits
- informer, aider et accompagner les salariés

Ce que nous avons obtenu

- Que le premier niveau de la grille de salaire soit supérieur au Smic
- L'augmentation de la valeur du point tous les ans
- Une rémunération de cinq jours pour enfants malades par an
- Une rémunération de deux jours par an sur convocation officielle ou sur présentation d'un justificatif pour des faits relatifs à des démarches administratives et/ou juridiques pour le père ou la mère
- Une négociation d'un accord de branche sur l'égalité professionnelle
- Une négociation d'un accord sur les orientations pour faire suite à la réforme de la formation professionnelle
- L'ouverture d'une négociation sur la rénovation de la convention collective sur les classifications et la rémunération

Ce que nous revendiquons

- L'augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point
- L'augmentation de la majoration des heures de nuit à hauteur de 25 %
- La prise en charge, a minima, de 60 % de la mutuelle du salarié par l'employeur
- Une indemnité de transport travail-domicile
- La mise en place de grilles de classification en fonction de l'ancienneté et de la qualification
- Une progression de carrière en tenant compte de l'ancienneté
- Un accès renforcé à la formation professionnelle
- L'amélioration des conditions de travail avec des effectifs à hauteur des besoins

SALARIÉS DE FAMILLES RURALES

Pour ses 121000 familles adhérentes, 25000 bénévoles et 17000 salariés, les militants FO sont créateurs de droits.

Les militants FO négocient la Convention collective nationale qui donne aux salariés des garanties plus favorables que le Code du Travail.

En votant FO à l'élection TPE, vos élus pourront mieux défendre et faire évoluer vos intérêts !

L'enjeu de l'élection c'est :

- permettre à FO* de jouer un rôle important et poursuivre son travail au niveau de la négociation de la convention collective fusionnée dans celle de l'animation (Eclat)
- être moteur pour défendre vos droits et vos intérêts en tant que salariés de l'association Familles rurales
- négocier et signer des accords avec les représentants des employeurs
- défendre vos droits collectifs, peu importe le contrat de travail
- revendiquer de nouveaux droits
- informer, aider et accompagner les salariés

Ce que nous avons obtenu

- Une augmentation minimaliste de salaire de 3,21% mais insuffisante pour les salariés infra-Smic (seulement de 0,19%) qui nous a amené à ne pas signer cet accord
- La prise en charge, pour les préparations des réunions paritaires pour les négociateurs issus de la branche et hors Branche, d'une demi-journée de préparation par réunion de commission paritaire
- Pour la prévoyance et la complémentaire santé la non-augmentation des cotisations et le maintien des droits existants

Ce que nous revendiquons

- Une revalorisation de la progression de carrière en gardant comme critères l'ancienneté et la qualification
- Un réajustement des indices des métiers d'auxiliaire de puériculture et de conseillère en économie sociale et familiale sur les mêmes indices que les métiers de même qualification
- La fin de la dérogation au travail partiel minimum de deux heures hebdomadaires
- La baisse des cotisations et une amélioration des garanties des salariés par une baisse du reste à charge (complémentaire santé et prévoyance, régimes excédentaires, garantie par la mutualisation)
- Une augmentation des salaires : la revalorisation immédiate de 20 % de la valeur du point
- Une augmentation immédiate des indemnités kilométriques calculées selon le barème fiscal, incluant la totalité des kilomètres effectués
- Une majoration de repos compensateur lorsque ces repos sont refusés le week-end
- L'obtention immédiate et sans contrepartie des 183 euros net pour tous

*Organisation syndicale opposée à la fusion conventionnelle

Je choisis FO qui négocie mes droits
et défend mes conditions de travail.

ALORS JE VOTE 100% FO !

